

AVIS

DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'EXPLOITER

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Bovernier porte à la connaissance du public que **M. Pierrick Luisier**, domicilié à Martigny, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacement	:	parcelle n° 185, 1932 Bovernier
Enseigne	:	L'Oenothèque du Midi
Prestations	:	Mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place, à emporter et/ou à livrer
Heures d'ouverture/fermeture	:	du lundi au dimanche de 11h00 à 23h00
Début d'activité	:	dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours à dater de la présente publication, soit jusqu'au 29 mars 2025.

Administration communale